

## ASSERMENTATION D'UN NOUVEL ÉLU À LA SUITE DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU 25 SEPTEMBRE 2022

En tant que présidente d'élection, voici le nouveau membre du conseil municipal; Monsieur Bernard Martel. Le membre a été élu à la majorité des voix, le 25 septembre 2022. Voici le résultat des votes : Bernard Martel 122 votes, Louis Manseau 77 votes. Monsieur Martel a été assermenté. Il exercera sa fonction de membre du conseil conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des contribuables qui la composent.

---

Bernard Martel  
Siège numéro 3

---

Julie St-Laurent  
Présidente d'élection

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 4 octobre 2022, à 19h01, au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Monsieur Patrice Godin, conseiller  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller  
Madame Karine Trahan, conseillère  
Monsieur Bernard Martel, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière.

### **2022-10-237 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h00.

Adoptée.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1 Approbation des comptes à payer
  - 4.2 Signature des effets bancaires et documents légaux Caisse Populaire du Val-St-François
  - 4.3 SAAQ – Mandat opérations courantes
  - 4.4 Postes Canada – Autorisation générale
  - 4.5 Programmation TECQ – Dépôt
  - 4.6 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier – Dépôt
  - 4.7 MMQ assurances – Avenant pour contrefaçon
  - 4.8 Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
  - 4.9 Formation en éthique – Inscription de Bernard Martel
  - 4.10 Mise en demeure K. Ouimet – Mandat DHC Avocats
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt rapport du mois
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
  - 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires voirie
  - 6.2 Approbation pour entente à la Municipalité de Wickham
  - 6.3 Correction fissure rue Clément, rue Giguère et autres rues
  - 6.4 Déneigement manuel – Embauche de Samuel Lessard
  - 6.5 Réparation béton - Mandat à Steve Du Grenier
  - 6.6 Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA CE)

- 6.7 Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
  - 7.1 Eau potable – Soumission pour mesure des pressions statiques
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Réfection patinoire – Autorisation de dépassement de coûts
  - 9.2 Location salle de l'école - Possibilité de remboursement pour les organismes
- 10. COMMUNICATIONS DIVERSES
  - 10.1 Lettre au député
- 11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
- 12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2022-10-238 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 6 septembre 2022
- Séance extraordinaire du 19 septembre 2022
- Séance extraordinaire du 26 septembre 2022

En conséquence,  
Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du mois de septembre 2022 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

**2022-10-239 4 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**4.1 Approbation des comptes à payer**

Considérant que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	129 178.55 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	28 696.65 \$
Comptes payés, pour un total général de	14 070.93 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Julie St-Laurent

Adoptée.

**2022-10-240 4.2 Signature des effets bancaires et documents légaux Caisse Populaire du Val-St-François**

Il est proposé par Bernard Martel  
Et résolu que Madame Sylvie Laval, mairesse et madame Julie St-Laurent directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud, à souscrire une ou des parts sociales à la Caisse Populaire du Val-St-François, à y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettres de change, chèques, ordres pour paiement d'argent, à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis

de protêt de ces valeurs, à fixer et à déterminer tout montant dû à la Caisse ou par elle, à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

Que les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément soient autorisés recevoir de la Caisse les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit dudit compte et certifier et accepter tout relevé de compte s'y rapportant.

Qu'en l'absence de l'un de ces officiers, Marilynne Talbot, greffière-trésorière adjointe, bénéficie des mêmes droits, obligations et privilèges, pour et au nom de la Municipalité.

Qu'en l'absence de l'un de ces officiers, Hilarius Peter, pro-maire, bénéficie des mêmes droits, obligations et privilèges, pour et au nom de la Municipalité.

Que la présente résolution soit effective à partir du 5 octobre 2022.

Adoptée.

**2022-10-241 4.3 SAAQ – Mandat opérations courantes**

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu que la Municipalité de Durham-Sud autorise les personnes suivantes à effectuer toute transaction liée aux véhicules appartenant à la municipalité.

Marilynne Talbot, greffière-trésorière adjointe  
Julie St-Laurent, directrice générale / greffière-trésorière

Adoptée.

**2022-10-242 4.4 Postes Canada – Autorisation générale**

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que la Municipalité de Durham-Sud autorise les personnes suivantes à effectuer toute transaction pour la municipalité (ramassage de colis, envoi de lettres enregistrées, achat de timbres, médiapostage, etc...)

- Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière
- Marilynne Talbot, greffière-trésorière adjointe
- Sylvie Marcouillier, secrétaire-réceptionniste

Adoptée.

**2022-10-243 4.5 Dépôt programmation TECQ 2019-2023**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

**2022-10-244      4.6      Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2021 - Dépôt**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse présente les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Le rapport sera posté aux citoyens du Durham-Sud et déposé sur le site internet.

**2022-10-245      4.7      MMQ Assurances – Ajout d'un avenant**

Considérant qu'il n'y a actuellement pas de protection contre la contrefaçon sur la police d'assurance de la municipalité;

Considérant l'offre de MMQ Assurances pour une protection de 50 000\$ pour un coût annuel de 600,00\$;

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu d'accepter l'ajout d'un avenant pour une protection contre la contrefaçon de mandats ou de billets de banque, cartes de crédit chèques traités pour un coût annuel de 600,00\$.

Adoptée.

**2022-10-246      4.8      Comité – accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

Considérant que la Municipalité de Durham-Sud est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Durham-Sud doit constituer un tel comité;

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu unanimement :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Durham-Sud :

- le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le directeur général et greffier-trésorier ;

- le maire;

Que ce comité sera chargé de soutenir la Durham-Sud dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Durham-Sud de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée.

**2022-10-247 4.9 Formation en éthique – Inscription de Bernard Martel**

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu d'autoriser l'inscription pour la formation en éthique et déontologie pour Bernard Martel au montant de 330,00\$.

Adoptée.

**2022-10-248 4.10 Mise en demeure de K. Ouimet – Mandat DHC Avocats**

Considérant la mise en demeure reçue de Kathy Ouimet concernant la vente de l'ancien camion incendie Ford CTV 1997;

Considérant qu'il y a lieu de mandater la firme DHC Avocats pour répondre à cette mise en demeure;

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu de mandater DHC Avocats pour donner suite à cette mise en demeure.

Adoptée.

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.1 Dépôt rapport du mois**

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

Adoptée.

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**2022-10-249 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires du mois**

Éric Lessard dépose les rapports hebdomadaires des activités du service de voirie et aqueduc.

Adoptée.

**2022-10-250 6.2 Approbation pour entente à la Municipalité de Wickham**

Madame Catherine Pépin, directrice générale, dépose une demande de la Municipalité de Wickham afin de l'appuyer dans ses démarches auprès du MTQ;

Considérant que la Municipalité de Wickham désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 d'environ 8.5 kilomètres sur le 10<sup>e</sup> Rang à partir de la Route 116 jusqu'à la Route O'Brien;

Considérant que pour entretenir cette portion de 8.5 kilomètres, la Municipalité de Wickham a besoin de l'approbation de la Municipalité de Durham-Sud;

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu que le conseil municipal de Durham-Sud donne son approbation à la Municipalité de Wickham pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) pour les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 d'environ 8.5 kilomètres sur le 10<sup>e</sup> Rang à Durham-Sud.

Adoptée.

**2022-10-251 6.3 Correction de fissure rue Clément, rue Giguère et autres rues**

Considérant les deux soumissions reçues pour effectuer la correction des fissures d'asphalte;

- |                          |             |
|--------------------------|-------------|
| - Smith Asphalte inc     | 10 100,00\$ |
| - Vallières Asphalte inc | 6 000,00\$  |

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu de mandater Vallières Asphalte inc pour procéder à des travaux de correction de fissures d'asphalte jusqu'à un maximum de 6 000,00\$.

Adoptée.

**2022-10-252 6.4 Déneigement manuel – Embauche de Samuel Lessard**

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'embaucher Samuel Lessard pour effectuer le déneigement des espaces piétonniers appartenant à la municipalité soit : marches et rampes d'accès au bureau municipal et à la salle des loisirs, au taux horaire de 18,00\$.

Adoptée.

**2022-10-253 6.5 Réparation béton – Mandat Steve Du Grenier**

Considérant que certaines surfaces de béton au bureau municipal et à la salle des loisirs sont abîmées;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu de mandater l'entreprise Steve Du Grenier pour effectuer des travaux de réparation de béton, pour un budget ne dépassant pas 5000,00\$.

Adoptée.

**2022-10-254 6.6 Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA CE)**

Attendu que le conseil municipal de Durham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre de la reddition de compte relative au projet;

Attendu que, si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu unanimement et adopté que le conseil de Durham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 6 143.41 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur les formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

2022-10-255

## **6.7 Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)**

Attendu que le conseil municipal de Durham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de compte des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre de la reddition de compte relative au projet;

Attendu que, si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de;

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu unanimement et adopté que le conseil de Durham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 24 652.89\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE**

Le point 7.1 est reporté en novembre 2022.

Adoptée.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aucun point.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

2022-10-257

### **9.1 Réfection patinoire – Autorisation de dépassement de coûts**

Considérant la soumission #1539 acceptée lors de la séance du 4 juillet 2022 (résolution #2022-07-174;

Considérant la recommandation de la firme Vallières Asphalte inc en ce qui a trait à l'ajout d'un type de pierre permettant une compaction supérieure au matériel existant;

Considérant que ce projet est admissible au programme « Soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure »

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu d'autoriser le dépassement de coûts de 18 000,00\$ pour la réfection de la patinoire.

Que la balance de la dépense totale des coûts de réfection de la patinoire soit assumée par une appropriation au surplus accumulé non affecté.

Adoptée

**2022-10-258 9.2 Location salle de l'école – Possibilité de remboursement pour les organismes**

Considérant que le conseil aimerait dédommager les organismes de Durham-Sud lorsque ceux-ci doivent payer pour la location de la salle de l'école lors d'un événement, lorsque la salle des loisirs est déjà louée ;

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu d'autoriser les demandes de remboursement des organismes municipaux, les demandes devront être analysées au cas par cas par l'employé municipal responsable de la location de salle avec l'approbation de la direction générale.

Adoptée.

**10. COMMUNICATIONS DIVERSES**

**2022-10-259 10.1 Lettre au député**

La mairesse s'occupera de préparer une lettre de félicitations qui sera acheminée au député André Lamontagne, réélu à la suite de l'élection du 3 octobre 2022.

**11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**12. RAPPORT DES EMPLOYÉS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2022-10-260 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu que la séance soit levée à 20h30.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval,  
Mairesse